

# DOM-ASTIC

ASSISTANCE ET SERVICES A DOMICILE

132, Rue Veron 94140 ALFORTVILLE

TEL : 01 43 68 64 59 Fax : 01 43 68 72

E-Mail : [domastic@wanadoo.fr](mailto:domastic@wanadoo.fr)

Site web: [www.Dom-astic.fr](http://www.Dom-astic.fr)

## BROCHURE D INFORMATIONS Femmes de ménage Repassage - Manutention Jardinage-Petit bricolage



L' association DOM - ASTIC met à votre disposition du personnel qualifié pour des besoins ponctuels ou permanents tout en garantissant un travail de qualité

SIRET 453 076 739 00011 - APE :853J-AGREMENT1/ILE/1052-DECLARATION N°0941014440 PREFECTURE DE CRETEIL

**Tous travaux de proximité-Garde d'enfants-Femmes de ménage-Soutien scolaire-  
Repasseuses-Garde de personnes âgées-Aide-ménagères-Garde-malades et handicapées-  
Dames de compagnie-Courses- Petit bricolage**

**Le client peut effectuer le paiement de ses prestations en mode mandataire ou prestataire, au moyen d'un chèque ordinaire, d'un chèque emploi service ou d'un chèque domicile etc....**

## **I-FEMMES DE MENAGE-REPASSEUSES**

### **Mode Prestataire :(L'association est employeur)**

- 17€/h toutes charges comprises sans aucun autre frais englobant:(Salaire,congés payés,transport,Cotisations Urssaf de votre employé ainsi que les frais de gestion de l'association)

## **II-JARDINAGE-MANUTENTION-NETTOYAGE DE VITRES**

Après un rendez-vous sur les lieux et l'acceptation d'un devis.de votre part,l'association mettra à votre disposition un ouvrier qualifié pour l'execution de vos travaux

**18.50** euros de l'heure toutes charges comprises sans aucun autre frais(y compris Salaire,congés payés,transport,Cotisations Urssaf de votre ouvrier ainsi que les frais de gestion de l'association

## **III-PETIT BRICOLAGE**

### **Mode Prestataire :(L'association est employeur)**

Après un rendez-vous sur les lieux et l'acceptation d'un devis.de votre part,l'association mettra à votre disposition un ouvrier qualifié pour l'execution de vos travaux

**24€/heure** toutes charges comprises sans aucun autre frais englobant(Salaire,congés payés,transport,Cotisations Urssaf de votre ouvrier ainsi que les frais de gestion de l'association)

## **V- REDUCTION D'IMPOTS ET APA**

Le client bénéficiera d'une réduction d'impôts de 50% des frais engagés et dans certains cas de l'APA par le conseil général.

Pour plus de renseignements sur l'APA s'adresser à **la mairie** de votre localité ou à votre **assistance sociale** qui en fera la demande